Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 249

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes
Autor: Daucourt, A.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251822

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 12 Octobre 1902 | N° 249 | Cinquième anné

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 30me année *LE PAYS*

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Il y avait des écoles dans tous les chefs-lieux de paroisses. On trouva ce nombre insuffisant et comme les enfants venaient parfois de loin, la classe se faisait de 9 heures à 3 heures, pour épargner à ces enfants la peine d'y venir deux fois. Ce mode offrait encore des inconvénients, on résolut alors de créer de nouvelles écoles dans toutes les petites localités suivant les besoins.

C'est ainsi que furent créées les classes de la Bosse, des Rouges-Terres, des Cerlatez, des Vacheries, de Muriaux, de la Chaux etc... Souvent ces classes surnuméraires n'avaient lieu qu'en hiver.

L'archidiacre de Moutier, chaque année bissextile. faisait la visite des écoles des paroisses. Dans un acte de l'archidiacre de 1772 on lit l'article suivant : « Le maître d'école de Saignelégier, ayant déjà été averti en particulier de mieux remplir son devoir pour l'instruction de la jeunesse. sans qu'il se soit corrigé, sera encore une fois repris par le curé sur sa négligence et s'il y persiste nous enjoignons au curé de nous en informer pour être par nous ordonné que lui maître d'école soit destitué de sa charge ».

La création de nouvelles écoles était décidée par les députés de toutes les communes des Franches-Montagnes. Le 26 août 1787, ils convinrent de fonder de nouvelles écoles d'hiver, outre celles déjà existantes, *aux Emibois*, *aux Cerneux-ès-Veusy* (celle-ci toute l'année), au *Pré-Solet*. Tous les nouveaux maîtres d'école devaient être choisis par les communautés et salariés par elles. Avant d'entrer en fonctions, ils devaient être présentés à M. le curé de la paroisse, lequel devait s'assurer de leur savoir, vie et mœurs.

Quand des communes montraient peu d'empressement à établir des écoles, le prince-évêque usait alors de son autorité pour les y forcer. C'est ce que fit Simon Nicolas de Montjoie à Montfaucon. Il obligea cette commune à faire un traitement convenable au maître d'école. En 1780, il avait cent vingt trois livres, comme maître et clavier (sacristain). En 1787, la paroisse s'engagea à augmenter ce salaire de soixante livres, au moyen d'une cotisation qui se ferait indistinctement sur tous les paroissiens, ce qui portait le traitement du maître à 180 livres, somme assez importante pour l'époque. Le prince Joseph de Roggenbach approuva cet accord, le 27 août 1787. On augmenta encore son traitement afin qu'il fît la classe et l'été et l'hiver, le matin et l'après-midi.

Nous possédons, aux archives, une lettre concernant les écoles des Genevez et qui constate de la sollicitude du prince-évêque Joseph de Roggenbach pour l'éducation de son peuple. Le prince écrit à son grand bailli à Delémont, le baron de Rinck à la date du 23 juin 1788, la lettre suivante :

« Monsieur et cher cousin,

« J'apprends avec autant de peine que la jeunesse des Genevez et de Lajoux déserte tell ment les classes, que la plupart des parents, non contents d'empêcher leurs enfants de les fréquenter, semblent être un obstacle à ce que les autres se rendent à leur devoir. Un mépris pareil de mes ordonnances concernant l'établissement des classes, étant infiniment sensible à mon cœur, occupé sans cesse de procurer à mes sujets le vrai bien, je dois m'empresser de réprimer une désobéissance pareille et prévenir la contagion du mauvais exemple. En conséquence, je désire qu'au plus tôt vous fassiez représenter les listes des absences de la classe que les enfants de ces deux endroits auront faites, afin de punir sévèrement et conformément à mon ordonnance du 5 octobre 1786 les parents de ceux qui auraient marqué le plus de négligence à fréquenter les écoles. »

« Je ne doute aucunement que vous ne déployiez ici tout votre zèle qui m'est connu. La nature de la cause l'exige. En l'encontre, soyez persuadé des sentiments d'attachement inviolable avec lequel je suis tout à vous, Monsieur et cher cousin.

« Votre très-humble et affectionné

Joseph, évêque de Bâle » [1])

Les archives des Genevez contiennent une ordonnance, du commencement du XVIIIme siècle, concernant la fréquentation des écoles. rendue obligatoire dans tout l'Evêché de Bâle, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à 14 ans.

« La Seigneurie, par ordre de Son Altesse Guillaume Jacques Rinck de Baldenstein et de M. le Révérendissime vicaire général, ordonne de publier dans toutes les

1) De l'original aux archives de l'Evêché à Berne.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 7

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

II

A tant regarder l'enfant, pendant toute une nuit, la jeune fille s'était mise à l'aimer. Et, comme l'amour est inventif, elle avait combiné un plan qu'elle méditait en préparant la soupe. Il était cinq heures du matin. La lampe brûlait encore, fumante, sur la table. Maria Huber dormait d'un sommeil pareil à la mort et qui en rappelait le fantôme encore mal éloigné. Véronique, en surveillant la marmite où bouillaient les légumes, songeait : « Je ne permettrai pas que cette femme emporte l'enfant dès ce matin. Non, sa folie pourrait la reprendre. Il faut voir. Le mignon est venu me demander asile. Cela donne des droits. Je le protège. »

— Comment l'appelez-vous ? dit-elle à la mère qui s'éveillait. Est-ce qu'il a été baptisé ?

— Non.

— Je serai sa marraine,.... à moins que vous n'ayez une parente...

La femme leva les épaules, en se détirant.

— Alors, dit Véronique, je le nommerai Charles, comme mon père.

Maria Huber n'objecta rien, étant de ces pauvres qui n'ont de jalousie que celle du pain quotidien. Elle semblait ne tenir qu'à une seule chose : reprendre sa liberté. Elle consentit à ce que proposait Véronique, avec tant de sollicitude et de cœur. Celle ci devait garder l'enfant, pendant que la mère essayerait de louer une chambre aux environs de la rue d'Inglemur. Les Audoin n'abandonneraient pas après cela Maria Huber ; ils seraient des voisins et des amis qui chercheraient pour elle du travail aussitôt qu'elle serait en état de travailler ; ils s'informeraient des moyens les meilleurs pour découvrir la retraite du mari et pour le faire revenir. Dès ce matin, M. Audouin allait se mettre en campagne, interroger, savoir sans doute les circonstances qui avaient précédé le départ de l'homme, la direction qu'il avait prise, les suppositions des camarades...

Véronique allait et venait, et s'animait en parlant. Elle s'expliquait et elle excusait le peu d'empressement que mettait Maria Huber à répondre aux questions qu'elle lui posait. L'abandon, la souffrance, la fatigue, n'étaient-ils pas des raisons suffisantes ? En vérité, bien qu'il y eût là deux femmes qui échangeaient des mots, il n'y en avait qu'une qui eût la force de raisonner et de faire des projets. Véronique ne parlait point à Maria Huber ; elle s'entretenait avec la grande pitié éveillée en son âme et qui sait bien répondre pour les pauvres qui se taisent.

L'heure s'écoula. Les vitres de la fenêtre,